



tabac et transport

Rubrique : actualités - Date : jeudi 22 février 2007

Grande Bretagne - interdiction de fumer à bord des navires

L'AFP signale que le gouvernement britannique va interdire la cigarette à bord des navires sur l'ensemble des voies navigables et eaux territoriales du Royaume Uni afin de protéger les passagers du tabagisme passif. D'après le ministre des transports, ces mesures « s'appliqueront à tous les vaisseaux opérant sur les voies navigables maritimes et dans les 12 miles des eaux territoriales, sans considération pour le drapeau sous lequel ils sont enregistrés », sachant que les passagers et marins seront autorisés à fumer dans leur cabine. L'agence précise que la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui sera applicable le 1er juillet prochain en Angleterre, ne prévoyait rien jusque là pour les navires.

Irlande - association - interdiction de fumer au volant

D'après l'AFP, la principale association antitabac irlandaise, (Action on Smoking and Health) a demandé l'interdiction de la cigarette au volant car cela « soulève des questions liées à la santé autant qu'à la sécurité routière ».